



BIOMITE ACARIEN PARASITOÏDE

Lutte biologique des mouches et moucheron dans votre exploitation

Réf : 0110214

Acarien prédateur des oeufs et des larves de mouches et de moucheron. S'associe aux mini-guêpes dans la lutte écologique contre les mouches des bâtiments d'élevage.

Actif sur la mouche domestique (*Musca domestica*), la mouche du cheval (*Haematobia irritans*) ainsi que de nombreuses autres espèces de diptère comme les drosophiles et autres moucheron.

Utilisable en Agriculture Biologique (Macro-organismes et espèces indigènes)

COMPOSITION

Macrocheles robustulus, acarien de la famille des Macrochelidae, prédateur des oeufs et des larves de mouches et de moucheron. 50 000 prédateurs par boîte.

CARACTÉRISTIQUES

Doit être associé aux mini-guêpes dans la lutte écologique contre les mouches des bâtiments d'élevage

L'adulte mesure 0.6 à 0.8 mm, il est marron, les autres stades sont blancs.

Les prédateurs sont actifs à partir de 12°C et le cycle de vie varie peu en fonction de la température, il dure environ 11 jours. Les prédateurs peuvent vivre 3 à 4 semaines sans proie.

MODE D'EMPLOI

Faire un lâcher le plus tôt possible dans la saison de présence des mouches, en même temps que le premier lâcher de BIOWASP MINI-GUEPES (réf : 0104143 et réf : 0104148).

1 boîte contenant 50 000 prédateurs pour le traitement de 250 m² de surface.

Dès réception, retirer le couvercle du tube et disperser son contenu de manière homogène dans une zone à proximité des proliférations de mouches. Privilégier les zones non piétinées : le long des murs, sous les mangeoires et abreuvoirs ou sous les caillebotis.

- En litière sèche : épandre aux abords des murs, sous les mangeoires, les abreuvoirs, les barrières et les litières.
- En litière humide : épandre en surface de fosse, sous le caillebotis.

Les acariens contenus dans le tube sont présents à tous les stades, les adultes seront donc efficaces dès l'installation. La colonisation du milieu est plus ou moins longue selon la quantité introduite, la nourriture disponible et les conditions environnementales.

En cas d'accroissement du nombre de mouches, Biomite peut être utilisé à raison de 2 ou 3 apports à 1 semaine d'intervalle entre chaque lâcher, afin de réduire rapidement la pression des mouches.

PRÉCAUTIONS

BIOMITE ne porte aucun germe pathogène et ne présente aucun risque pour l'homme, les animaux ou l'environnement.

CONSERVATION

Le Biomite est un produit vivant et doit être mis en place dès sa réception. Il peut être stocké sur une courte durée hors de portée de la lumière et au frais (entre 4°C à 15°C).

N° Tél. **05.49.83.30.30**

Fax : 05.49.83.30.50

www.alliancepastorale.fr
ap@alliancepastorale.fr

Code APE : 9411 Z
RCS Poitiers : 781 541 685
1 route de Chauvigny
86500 Montmorillon

48 Avenue de l'Europe - CS 80095 - 86502 Montmorillon cedex

Biomite acarien parasitoïde
Janvier 2023

depuis 1933...